

**Monsieur Claude WISELER**  
**Président de la Chambre**  
**des Députés**

Luxembourg, le 26 novembre 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Travail.

Dans un contexte où le multilinguisme demeure un élément essentiel de l'intégration professionnelle au Luxembourg, le congé linguistique constitue un outil clé permettant aux salarié·es comme aux travailleur·ses indépendant·es, quelle que soit leur nationalité, d'acquérir ou de renforcer leurs compétences en luxembourgeois. Il s'inscrit pleinement dans la logique globale de la formation professionnelle continue développée au Luxembourg. Compte tenu de l'évolution du marché du travail et de la diversité croissante de la population active, il apparaît dès lors nécessaire de disposer de données actualisées sur l'usage concret de ce congé linguistique.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail :

- Quels sont les chiffres les plus récents relatifs au nombre annuel de bénéficiaires du congé linguistique au cours des cinq dernières années ?
- Parmi les bénéficiaires du congé linguistique, quelle est la répartition entre salarié·es et travailleur·ses indépendant·es sur la même période ?
- Comment les bénéficiaires du congé linguistique sont-ils répartis par secteur d'activité au cours des cinq dernières années ?
- Parmi les bénéficiaires du congé linguistique, quelle est la proportion de résident·es et de non-résident·es sur la même période ? Par ailleurs, dispose-t-on de données par nationalité et par tranche d'âge concernant les personnes ayant recours au congé linguistique ?
- Existe-t-il des informations sur l'évolution du nombre d'entreprises comptant au moins un·e salarié·e ayant bénéficié du congé linguistique au cours des cinq dernières années ?
- Sur la base de ces éléments, comment Monsieur le Ministre apprécie-t-il l'évolution du recours au congé linguistique ces dernières années ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Nathalie MORGENTHALER  
Députée